



COMPTE RENDU FINANCIER

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES 2023 DU 11 MAI 2023

Dépenses de fonctionnement

Le 1^{er} tableau concerne les dépenses de fonctionnement 2021 et 2022.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est en hausse de 368 984€ pour 2022 avec un total de 2 197 917€ contre 1 828 933.58€ en 2021.

Chapitres 60 à 63 Charges à caractère Général

Les charges sont en hausse de 192 326.65€ en 2022 du fait de la crise Russo-ukrainienne déclenchée fin février 2022 ayant pour conséquence une inflation tant pour le carburant que le coût des matières premières nécessaire à l'entretien et aux réparations des fuites mais ce n'est pas la seule conséquence.

Fin 2021, le conseil a pris la décision de rénover la maison située en bordure du canal de Charance qui était inoccupée depuis fin 2020 lors du départ en retraite du technicien. Cette maison n'avait fait l'objet d'aucune rénovation depuis des décennies et devant la vétusté de cette habitation il était impensable de pouvoir loger un agent d'entretien. Cette maison a fait l'objet de dépenses de rénovation d'environ 129 500€ entre les mises aux normes plomberie, électricité, une nouvelle cuisine équipée, sdb, les carrelages, les cloisons. De plus il a été procédé à un renforcement du talus par un mur de soutènement, une aire de retournement. Depuis avril 2022, un agent d'exploitation s'est porté volontaire pour occuper cette maison en compensation des astreintes qui lui sont imposées. En 2022, il a été observé une augmentation des contrats de location d'engins de chantier principalement par la Société en charge des travaux de réparation des fuites du fait du vieillissement des réseaux mais aussi pour le remplacement des canalisations.

Les dépenses d'entretien des réseaux sont en baisse passant de 310 755.30€ en 2021 à 298 609.22€ en 2022

Le poste maintenance est en baisse également car il est directement lié à la production hydroélectrique de la microcentrale de Pont Sarrazin.

Pour rappel, cette microcentrale arrêtée pendant près d'une décennie par suite de procédures contentieuses à l'encontre de l'ASA et suite à l'arrêt rendu par le conseil d'état, celle-ci a été remise en fonctionnement en juin 2020 et a produit plus de 600 000€ de recettes pour 2021 contre à peine 400 000€ pour 2022. La microcentrale fait l'objet compte tenu des investissements réalisés (environ 1 500 000€), d'un contrat de maintenance par la société SERHY INGENIERIE qui est rémunéré en fonction de la production et donc si la production baisse, la dépense de maintenance baisse.

L'ASA doit gérer des contentieux et expertises pour assurer sa défense :

- Contre l'Etat :
 - o Dans le dossier du glissement de terrain de la Combe de Bonne,
 - o Dans le dossier de la dissémination de la Renouée du Japon sur le chantier de la rocade de Gap,
 - o Dans le dossier visant la mise en place de la DUP de protection sanitaire,
 - o Dans le dossier augmentation du débit réservé,
- Contre les entreprises :
 - o Dans le dossier des murs d'enrochement qui s'effondrent dans la Combe de Bonne,
 - o Dans le dossier d'érosion de plusieurs dispositifs de la prise des Ricous
 - o Dans le dossier des vannes défectueuses de la microcentrale

Ces contentieux qui impliquent frais d'avocats et d'expert ont représenté 65 278.82€ en 2022 contre seulement 29 464.00€ en 2021.

La dépense de 65 278.82 € comprend la rémunération de 2 experts : l'un dans le dossier de glissement de l'enrochement de la combe de Bonne pour 23 125€ et l'autre dans le dossier des vannes défectueuses de la Microcentrale pour 7 845€.

Enfin la facture payée à l'agence de l'eau en 2022 et relatif à la consommation 2021 est de 164 857€ contre 143 278€ en 2021. L'écart vient du fait que plus le volume d'eau turbiné par la microcentrale est important, plus la redevance Agence de l'eau augmente.

L'ASA s'attache à faire baisser ses charges notamment en matière d'assurance par la signature de nouveaux marchés, en matière de téléphonie fixe par la mise en place de la fibre début 2022 permettant de supprimer quelques lignes téléphoniques et une négociation serrée avec notre opérateur de téléphonie mobile.

Les autres postes en baisse sont les fournitures de bureaux, l'entretien des véhicules, la publicité, les déplacements.

Chapitre 64 Charges de personnel

Elles comprennent la rémunération des personnels ainsi que les charges sociales.

L'année 2022 a été marquée par le passage à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) qui consiste à déclarer et payer les charges du mois dans le mois suivant et non plus au trimestre. L'année 2022 enregistre une augmentation de la rémunération de 158 048€ dont le paiement des charges du 4^e trimestre 2021 pour 95 000€.

En 2022, il a été signé une convention avec Pole Emploi qui permettra aux salariés de bénéficier d'Allocation Retour à l'Emploi par les services de Pole Emploi et non plus par l'ASA qui jusqu'à présent était en auto-assurance. Ceci implique une augmentation des charges de 4.05% de la rémunération brute pour l'employeur mais lui évitera d'alourdir plus que nécessaire sa masse salariale par le versement de l'ARE souvent pendant 3 ans compte tenu de l'âge des salariés quittant l'ASA.

2022 a connu enfin une revalorisation du point d'indice de 3.5% à compter de juillet. Point d'indice qui n'avait pas évolué depuis 2017.

Enfin, et faute d'avoir pu démarcher un bureau d'étude, L'ASA a recruté en décembre 2021, une ingénieure environnement afin de poursuivre les études dans le dossier de la retenue d'eau dite du Chatelar, en vue de déposer le dossier d'enquête publique en 2023. Cette personne n'a pas pu poursuivre sa mission à la suite de nombreux déboires et a quitté l'ASA fin janvier 2023.

Chapitres 65 et 66 charges financières

Elles comprennent notamment et principalement les intérêts des emprunts souscrits.

En 2022, l'ASA a payé pour 24 946€ d'intérêts contre 26 713€ en 2021.

Fin 2020, l'ASA a fait appel à une ligne de crédit de 300 000€ pour assurer le paiement de ses dépenses de fonctionnement et a généré près de 1 210€ d'intérêts.

Enfin en 2021, une dépense de 4 345€ pour la formation du personnel pour les habilitations électriques, la formation du personnel pour l'accès à la microcentrale et la formation des cadres afin de mener à bien les entretiens professionnels.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles de gestion

Ce poste concerne essentiellement des opérations d'annulation et réémission de rôles. (Correction sur relève de compteur, mutation lors de vente etc...)

En 2022, et suite à des problèmes de relève de compteurs fin 2021, l'ASA a été amené à effectué d'avantage d'annulation et réémission.

Recettes de fonctionnement

Le 2^{eme} tableau concerne les recettes de fonctionnement

Là également elles varient peu passant de 2 397 823.85€ en 2021 contre 2 451 085.89€ en 2022

Le chapitre 64 concerne les remboursements de salaires par la MSA et la Prévoyance AGRICA du personnel en maladie (Covid en 2021 + AT)

Les recettes proviennent principalement du recouvrement des rôles au chapitre 70.

Le rôle 2022 est en augmentation par rapport à 2021 et voté pour 1 584 160.03€ contre 1 398 612.12€ en 2021.

C'est la ville de Gap, notre principale adhérente qui subit la plus forte hausse du fait d'une augmentation de sa consommation de près d'un million de m³, passant de 1 500 000m³ en 2021 à 2 598 000 m³ en 2022.

Les autres recettes du chapitre 70 concernent l'encaissement des taxes pour le compte de l'Agence de l'eau et que nous appelons à notre adhérente la ville de Gap (99 050€ en 2021 contre 120 840€ en 2022).

Les recettes liées aux redevances appelées par l'ASA vis-à-vis des conventions entre le Canal de Gap et l'ASA de Ventavon St Tropez (124 063€) et l'ASA des Arrosants de la Bédoux (4 980€).

En 2022, la microcentrale de Pont Sarrazin a produit pour 406 591€ contre 668 103 en 2021 qui reste une année exceptionnelle. Cette baisse en 2022 est liée à une pluviométrie et nivologie faible à l'hiver et au printemps 2021/2022 ayant entraîné des périodes d'absence de production combinées aux restrictions des débits réservés imposés par l'Administration.

L'encaissement des loyers est en hausse en 2022 avec l'occupation de la maison des Meyeres sur le Canal de Charance après les travaux de rénovation ainsi que l'appartement Rue Bayard reloué depuis avril 2022.

Le 3^{ème} tableau concerne les résultats de fonctionnement

Dépenses d'investissement

Le 4^{ème} tableau concerne les dépenses d'investissement

Le remboursement des emprunts reste stable en 2022 pour 128 895.59€ par rapport à 2021 pour 127 128.17€ avec principalement le remboursement du prêt Crédit Agricole souscrit pour la rénovation de la Microcentrale.

Les dépenses d'investissement en 2021 et 2022 concernent les travaux de gros œuvre sur la maison du Canal de Charance pour 83 403€, le remplacement des menuiseries sur la maison des Meyeres ainsi que les maisons des Jaussauds et des Manes (ces maisons étant situées à 1 200 m d'altitude ont donc fait l'objet d'une rénovation thermique) pour un coût total de 43 625€

Une casse importante de la canalisation en DN 1200 en mai 2021 sur le Buzon a nécessité l'achat, remplacement et stock de ses canalisations de gros diamètres pour 75 665€, le solde d'un marché sur 3 ans concernant le remplacement de canalisations corrodées de petits et moyens diamètres pour 34 897€, l'acquisition d'un véhicule neuf Kangoo pour 13 586€ ;

Enfin un stock d'environ 280 ml de tubes époxy et viroles de diamètre 500 et 600 a été acquis en 2022 pour un coût de 56 240€.

En 2022, des investissements lourds ont été réalisés notamment la rénovation d'un 1^{er} tronçon du canal de Charance d'environ 480m pour 124 470€ sur le secteur du lac des Jaussauds et les travaux d'amélioration et de blindage de la prise des Ricous par la Sté Manang pour 655 300€ (ces travaux ayant fait l'objet de 2 prêts bancaires).

Concernant l'opération 27 (Rénovation Microcentrale de Pont Sarrazin) celle-ci est complètement terminée en 2021 et l'opération 28 qui concerne un complément d'études dans le dossier retenue d'eau du Chatelar en commune de La Roche des Arnauds qui doit permettre de déposer le dossier d'enquête publique en 2023. Des subventions ont été acquises par la Région Sud et l'Agence de l'eau pour un montant de 265 169€.

A ce jour 42 743€ ont été payé et concerne des études Faune et Flore ainsi que des travaux de compactage des terres à la suite des relevés effectués par l'INRAP.

Les dépenses d'investissement en 2022 s'élèvent à 1 107 252.23€ contre 362 705.40€ en 2021.

Recettes d'investissement

Le 5^{eme} tableau concerne les recettes d'investissement

Elles proviennent principalement pour 2022 des emprunts débloqués pour 683 059€ qui financent les travaux de la rénovation de la maison des Meyeres près du canal de Charance et les travaux de blindage sur la prise des Ricous.

Un 1^{er} versement de subvention versé par l'Agence de l'Eau pour les études et foncier sur la retenue d'eau du Chatelar.

Enfin, l'excédent de fonctionnement vient augmenter les recettes pour un total de 1 132 505.30€ contre 393 740.02€ en 2021.

Le 6^{eme} tableau concerne les résultats d'investissement

On constate une réduction des déficits d'investissement en 2021 et 2022 avec respectivement un excédent en 2021 de 31 034.62 et un excédent en 2022 de 25 253.07€ faisant tomber les déficits cumulés en investissement de 230 417.40€ en 2021 à 205 164.33€ en 2022.

Le 7eme tableau concerne les résultats globaux de clôture

La situation de l'ASA du Canal de Gap s'améliore en 2022 malgré une baisse de son résultat global de clôture de 141 859€ et une réduction de son déficit en investissement passant de – 230 417€ à – 205 164€.

La situation en trésorerie en 2022 tend à s'améliorer par rapport à fin 2020 ou elle avait dû faire appel à une ligne de trésorerie de 300 000€ pour faire face aux paiements de ses dépenses de fonctionnement de fin d'année.

La production de la microcentrale en 2021 et 2022 permet de disposer davantage de trésorerie ainsi que le travail de la Direction des Finances dans le cadre du recouvrement des redevances. Malgré cela, ces recettes notamment en 2022 sont atténuées par les événements climatiques comme le faible niveau de pluviométrie et nivologie au cours de l'hiver et printemps 2022 combiné aux restrictions de débit réservé imposé par l'Administration ce qui a entraîné des périodes de sécheresse au cours de l'été 2022.

La crise russo-ukrainienne en début d'année 2022 et qui dure depuis a causé une forte inflation et un coût des matières premières qui a flambé ainsi que le carburant, la revalorisation des salaires de la Fonction Publique Territoriale en juillet 2022 qui n'avait pas progressé depuis 2016.

L'ASA devra être vigilante lors de la souscription de nouveaux prêts bancaires avec la hausse des taux d'intérêts qui se poursuit.

L'affaîssement des excédents budgétaires se poursuit en 2022 avec le vote d'une Décision Modificative en octobre 2022 nécessaire pour réévaluer les crédits de fonctionnements avec un déséquilibre de 368 000€.

Le déséquilibre budgétaire en 2022 aurait pu être bien plus important si le montant du rôle et notamment celui de la ville de Gap était resté au niveau de 2021.

Les investissements au sein du Canal de Gap sont toujours importants, notamment en matière de remplacement de canalisations corrodées.

Il est nécessaire d'accroître sa disponibilité financière qui reste trop juste en fin d'exercice. Ceci est dû au décalage chronique sur 2 exercices comptables puisque les rôles votés en fin d'année permettent de financer les dépenses sur N+1.

La trésorerie est alors au maximum au cours des 6 premiers mois N+1 pour finir comme peau de chagrin en fin d'année.

Pour finir deux graphiques sur l'évolution des résultats cumulé et la progression de la dette.

Puis quelques informations que vous pourrez retrouver sur le site internet de Gap ou en téléchargeant sur votre smartphone l'application gratuite PanneauPocket.

Le Président de l'ASA du Canal de Gap

Robert NEBON

